



LES OBJECTIFS

L'idée de charte repose sur la volonté d'**améliorer l'image et l'attractivité de la zone industrielle et portuaire** de la ville associant gestion environnementale et requalification de la zone.

Elle vise également à **développer les coopérations entre les acteurs économiques et la collectivité.**

Pour ce faire, la logique "charte" repose notamment sur :

- **la prise en compte des attentes et besoins** exprimés par les entreprises,
- **l'accompagnement et le soutien** à l'implantation d'entreprise en partenariat avec les structures associées,
- **la mise en place d'un observatoire des pratiques environnementales** des entreprises et de la collectivité.

Expression d'une solidarité autour d'un objectif commun, la charte environnementale implique la **mise en place d'une stratégie et d'un programme d'actions** sur plusieurs années visant à améliorer l'environnement et le cadre de vie sur la commune.